

L'ANSSI italienne déconseille à son tour Kaspersky

À qui le tour de déconseiller Kaspersky ? Début mars, l'ANSSI avait [communiqué](#) dans ce sens. « Dans le contexte actuel, l'utilisation de certains outils numériques, notamment les outils de [cette société], peut être questionnée du fait de leur lien avec la Russie », avait résumé l'agence. Non sans inviter, assez explicitement, à rechercher une solution de substitution.

La semaine dernière, son homologue allemand – le BSI – avait [émis](#) une alerte de même teneur. Les grandes lignes de son propos étaient les suivantes :

- Ampleur des autorisations système dont l'antivirus dispose et connexion permanente aux serveur de Kaspersky
- Vecteur potentiel d'espionnage et de sabotage, que ce soit de gré, de force ou à l'insu de l'éditeur
- Risque d'effets collatéraux jusqu'au niveau des individus et des entités les moins exposés en théorie

Les injonctions [sont similaires](#) du côté de l'ANSSI italienne (Agenzia per la Cybersicurezza Nazionale). La crise ukrainienne « rend opportun d'examiner ce qu'implique l'usage de technologies informatiques issues de sociétés liées à la Russie ».

À ce jour, reconnaît l'agence, « il n'existe aucune preuve d'une baisse de qualité des produits et des services fournis ». Mais on ne saurait se passer d'une « réévaluation du risque ». Ni d'envisager, d'une part, l'adoption de « mesures atténuantes »... et de l'autre, une « diversification ». Qui portera autant sur les EDR, le WAF, la protection des e-mails, la protection du cloud et les services de sécurité gérés, affirme l'ANSSI italienne.

Dans la lignée de ces consignes, la Cnil italienne (la Garante) a [demandé](#) à Kaspersky de lui communiquer des informations. En l'occurrence, le nombre et les typologies de ses clients dans le pays, ainsi que des détails sur ses traitements de données personnelles – télémétrie comprise.

Photo d'illustration ©